

une richesse de nos internats, vie organisée recherchée des parents (cela rassure), en forte corrélation avec l'ambiance des classes.

La démocratisation des CPGE passe aussi par l'apprentissage et l'adhésion aux valeurs républicaines de solidarité, de justice, de respect, qui doivent animer l'esprit des projets de vie d'internat. Ainsi, au delà du rôle social et facilitateur de la scolarité par l'hébergement sur place, l'internat doit apporter, par son encadrement, par la promotion de valeurs collectives, par l'organisation d'activités associatives et culturelles, une dimension éducative indispensable à la formation des élites de demain.

Or, le constat paraît accablant : disparité entre établissements, absence de personnels et de moyens matériels, obsolescence des textes et des statuts... Cela oblige les personnels de direction à bricoler, parfois à dépasser les limites de leur responsabilité pour répondre à cette double exigence. La démocratisation des CPGE passe donc par une réflexion globale sur la vie des étudiants, et c'est pourquoi elle ne saurait passer par la seule attribution de bourses donnant accès à l'internat des lycées.

Le second texte est plus technique et met en évidence les incohérences dénoncées précédemment. La mise en œuvre de l'ARTT pour les personnels de santé en représente un bon exemple. L'organisation des soins médicaux (et non infirmiers) relève de la compétence et de la responsabilité des établissements mais son application se heurte au statut des personnels de santé, seuls habilités par exemple à manipuler les produits pharmaceutiques...

Dans un autre domaine, on peut relever l'ignorance des textes ministériels sur les règles de sécurité : le manque de personnel « qualifié » devant surveiller en permanence le tableau de signalisation de l'équipement d'alarme y compris (et peut être surtout) pendant les temps de sommeil des internes. Il entre dans les obligations du veilleur la mission de surveillance des locaux et des biens (par des rondes) alors qu'il ne peut a priori pas quitter son poste de contrôleur du panneau d'alarme !

N'oublions pas d'ajouter à ce manque de cohérence l'alourdissement des charges des établissements accueillant des internes le week-end, à cause de la majoration du temps de travail (1,5 fois le service effectué). Au-delà de l'engagement de responsabilité du chef d'établissement, c'est la qualité du service qui est mise en cause, et par là même une difficulté supplémentaire à l'accueil des élèves, en contradiction avec les discours affichés de développement des internats.

Le groupe de travail a enfin abordé deux questions d'ordre administratif :

- qui prend la décision d'admettre ou

non à l'internat ? En fait aucun texte réglementaire ne donne clairement la réponse. Toutefois, compte tenu de la loi 79-587 du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs – et la décision d'admettre ou non un élève à l'internat, signée du chef d'établissement qui est un acte administratif – il importe que chaque établissement définisse une combinaison de facteurs objectifs présidant à cette décision (éloignement géographique, ressources familiales, comportement et résultats scolaires, etc...). C'est sur ce barème, auquel la présentation au conseil d'administration donnera un caractère officiel, que s'appuiera le chef d'établissement pour motiver sa décision. En l'absence de texte officialisant cette procédure, il est rappelé que, pour les CPGE, les commissions d'admission et d'évaluation ne sont pas habilitées à classer les élèves en fonction du mode d'hébergement choisi. L'admission relève, par défaut, du seul chef d'établissement, après que la sélection pédagogique ait permis l'affectation dans l'établissement. Le classement d'admission à l'internat est indépendant du classement des CAE, d'où l'importance d'un barème pertinent et clairement affiché.

L'ouverture ou la fermeture des internats le week-end place le chef d'établissement dans une situation difficile. Aucun texte ne lui donne compétence (pas plus qu'au conseil d'administration d'ailleurs) de décider de cette modalité. En revanche, les dispositions en matière de surveillance en particulier, imposent des obligations lourdes. Il ne peut être question, dans l'état actuel des textes, d'assimiler les étudiants de CPGE à leurs camarades des universités, occupant une chambre en résidence universitaire. Et pour les plus jeunes d'entre eux, mineurs et lycéens, l'organisation du service doit prévoir, selon les dispositions réglementaires, une surveillance de nature à alerter rapidement les responsables légaux de l'absence à un contrôle : ce qui nous ramène aux points évoqués ci-dessus.

Ces deux questions montrent combien il est important qu'une réflexion de fond soit menée sur les conditions d'organisation et de fonctionnement des internats, le statut de l'étudiant en EPLE, mettant en cohérence l'objectif d'accueil social et la prise en charge éducative de nos élèves avec les réalités gestionnaires. C'est aussi le prix d'une démocratisation dans la formation des élites de demain.

Prochaine réunion :

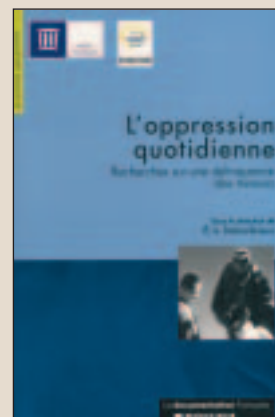
Mercredi 19 mars
au Lycée St Louis à Paris

Thème de travail :

Prise en charge des nouveaux étudiants et évolution pédagogique des CPGE.

L'OPPRESSION QUOTIDIENNE

Recherches sur une délinquance des mineurs



Éric Debarbieux
Documentation française
www.ladocumentationfrancaise.fr
168 pages – 25 €

Ce livre est l'aboutissement d'un très long travail de terrain et de près de 10 ans de recherches sur la délinquance des mineurs. Sans concession, en dépassant les problématiques habituelles sur le sujet, « Éric Debarbieux et son équipe démontent un à un les mécanismes de la violence des mineurs jusqu'à conduire chaque lecteur à s'interroger sur son ou ses rôles. Appropriation de l'espace public par une minorité, mécanismes conduisant à l'économie souterraine, impuissances relatives et réussites partielles des parents et des professionnels, jeunes acteurs et/ou auteurs de violence, agresseurs et/ou victimes, cet ouvrage est une contribution importante à un débat très actuel... ». Même s'il est parfois question de la violence, à l'école, il s'agit surtout de ses liens avec la délinquance dans les quartiers où sont implantés les établissements.

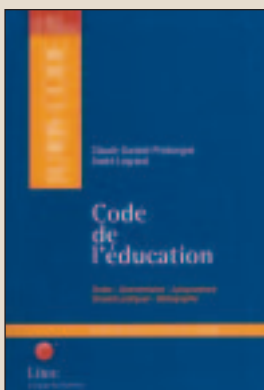
Les auteurs : Éric Debarbieux, professeur en sciences de l'éducation à Bordeaux 2, est le directeur de l'Observatoire européen de la violence scolaire. Il a écrit de nombreux ouvrages sur la violence des mineurs, dont la violence en milieu scolaire : le désordre des choses (ESF 1999). Catherine Blaya, maître de conférences à l'IUFM d'Aquitaine, co dirige l'Observatoire européen de la violence scolaire. Yves Montoya est maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université de Bordeaux 2. Fabienne Cossin, Catherine Mancel et Stéphanie Rubi sont chercheuses au laboratoire de recherche sociale en éducation et formation de l'Observatoire et Jean-François Bruneaud y est chercheur, attaché temporaire d'enseignement et de recherche.

Derniers ouvrages reçus...

CODE DE L'ÉDUCATION

(JURIS CODE)

Éditions Litec
www.litec.com
Claude Durand-
Prinborgne/André
Legrand
592 pages – 62 €



Ce code, à jour au 15 mai 2002, réunit outre la partie législative du code de l'éducation proprement dit, des textes d'origines diverses se rapportant à l'ensemble du système éducatif.

Chaque article y fait l'objet d'un commentaire des auteurs, analysant et interprétant les textes ; l'ouvrage est ainsi illustré par des conseils pratiques relatifs aux points de droit développés, de nombreux renvois bibliographiques ainsi que des analyses de jurisprudence.

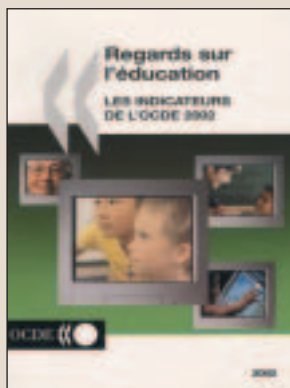
La table chronologique des textes (codifiés ou non), celle de jurisprudence, l'index alphabétique et la partie présentant les textes réglementaires font de cet ouvrage un outil utile et pratique à la consultation.

Les auteurs :

Claude Durand-Prinborgne est ancien professeur d'université, ancien recteur d'académie et directeur général des enseignements scolaires au ministère de l'Éducation Nationale. Président de l'Université Paris X Nanterre et professeur de droit, **André Legrand** est également ancien recteur et ancien directeur des lycées et des collèges, puis des écoles au ministère.

REGARDS SUR L'ÉDUCATION, LES INDICATEURS DE L'OCDE 2002

OCDE www.oecd.org
418 pages – 49 €



L'édition 2002 de *Regards sur l'éducation* propose toute une batterie d'indicateurs sur l'école comparables et actualisés. Fruit d'une concertation entre spécialistes sur les moyens de mesurer l'état actuel de l'éducation à l'échelle internationale, ces indicateurs fournissent des informations sur les résultats des établissements d'enseignement et l'incidence de l'apprentissage, sur les mesures influant sur les résultats obtenus, sur la façon dont les systèmes éducatifs fonctionnent et évoluent, et enfin sur les ressources humaines et financières consacrées à l'éducation. Ils permettent également à chaque pays de se situer par rapport aux performances des autres.

L'ouvrage ne se borne pas à étudier les niveaux de performance nationaux mais analyse aussi les problèmes d'équité liés aux résultats de l'enseignement et aux possibilités d'apprendre ainsi que le rendement de l'investissement dans l'éducation, pour les personnes comme pour les collectivités.

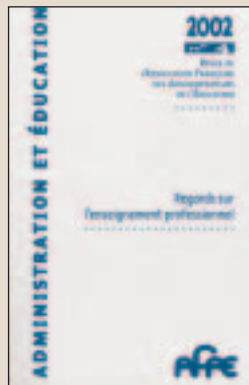
La présentation thématique de cet ouvrage et les informations accompagnant tableaux et graphiques en font un outil précieux pour tous ceux qui s'intéressent à l'ana-

lyse comparative des systèmes éducatifs.

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

AFAE – Administration et Éducation - N° 96 / 4^e trimestre 2002
168 pages – 13 €

Possibilité d'abonnement – voir auprès de l'AFAE, 28 rue du Général Foy 75008 Paris
Tél. : 01 42 93 12 01
perso.wanadoo.fr/afae/



«...L'enseignement professionnel a fait son apparition dans le paysage éducatif français en 1976 par la création des lycées d'enseignement professionnel (successeurs des collèges d'enseignement technique créés en 1959), rebaptisés en 1986, lycées professionnels. La disparition du mot enseignement était peut-être un début de réponse à la paire problématique formation-enseignement ?

En tout état de cause, vingt-cinq ans après sa création, la place et l'identité de ce nouveau lycée restent incertaines et génèrent un vrai malaise, comme si les hésitations terminologiques traduisaient une ambiguïté profonde sur ce que doit être en France la formation ouvrière. Contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres pays d'Europe, la formation des ouvriers et des employés s'est, après-guerre, massivement et

rapidement scolarisée. Elle est alors devenue le lieu d'une « forte contradiction entre son statut scolaire qui en fait un élément constitutif de l'appareil éducatif, et sa spécificité professionnelle, qui l'attire hors de cet appareil, mais qui est en même temps une part significative de son identité et de son efficacité socio-économique... ».

Parmi les diverses contributions de cet ouvrage, soulignons celle de Serge Patural, proviseur du lycée professionnel Jacques Brel de Vénissieux, membre du bureau national de l'association Éducation & Devenir, qui consacre un chapitre au métier de « proviseur de lycée professionnel : un métier au cœur de toutes les contradictions sociales, économiques et politiques ».

Le numéro propose également des regards sur la formation professionnelle en Allemagne, en Espagne et en Bulgarie.

Le guide SCHOLARIS

Ce guide pratique destiné aux chefs d'établissement scolaire que nous avons présenté le mois dernier dans la rubrique « A paraître » est sorti.

Il intéressera en fait plus particulièrement les intendants, en leur donnant des conseils pratiques à partir de fiches techniques élaborées par divers spécialistes sur la gestion de l'établissement : nouveau code des marchés publics, responsabilité juridique en matière d'accidents scolaires, de gestion et d'opérations financières, bâtiments et locaux (sécurité, équipement...), restauration scolaire (Hygiène, alimentation...), fournitures et équipements...

Pour se procurer l'ouvrage, contacter les éditions Fabert

107 rue de l'Université
75007 Paris
Tél. : 01 45 36 44 34
Site web : fabert.com